

## 1. La sous-traitance

La sous-traitance est une opération par laquelle une entreprise confie tout ou partie de sa production à une autre dans le cadre d'un contrat dit de « sous-œuvre ». Elle détermine donc les activités de services ou de production et le cahier des charges qu'elle lui délègue mais conserve la totale responsabilité.

On peut distinguer **trois types de sous-traitance** :

- La **sous-traitance de spécialité** : dans ce cas, l'entreprise ne possède pas les moyens (compétences ou matériel) nécessaires à la fabrication d'un produit et s'adresse à une autre entreprise pour le faire ;
- La **sous-traitance de capacité** : il arrive que l'entreprise se retrouve, à un certain moment, incapable de faire face à la demande (croissante) de ses clients et qu'elle utilise la sous-traitance pour dépasser cette difficulté ;
- La **sous-traitance de marché** : c'est le cas où une entreprise fait appel à une autre pour l'exécution d'un marché conclu entre elle et un maître d'ouvrage.

## 2. La délocalisation

Une **délocalisation** consiste pour une entreprise à **transférer** une partie de ses **activités**, de ses **capitaux** ou de ses **employés** vers un pays autre en raison d'opportunités de marché, par exemple des intérêts économiques, sociaux ou financiers.

Elle résulte donc d'une **analyse des coûts** (salaires plus bas, meilleur accès aux ressources naturelles...), des situations locales, des contextes socio-économiques des pays. Mais elle peut aussi intervenir pour des **raisons stratégiques** (accès à une main-d'œuvre plus qualifiée, proximité avec un marché difficile d'accès, meilleure qualité d'infrastructures...).

Les délocalisations concernent deux types de pays :

- les pays subissant les délocalisations, qui perdent leurs centres de production : les pays industrialisés (ex. : Europe Occidentale) ;
- les pays bénéficiant des délocalisations, qui voient s'implanter chez eux de nouveaux centres de production : les pays émergents (ex. : Pologne, Turquie, Inde, Brésil...).

## 3. L'externalisation

L'**externalisation**, pour une entreprise, consiste à faire appel ponctuellement ou de manière permanente, à une **tierce entreprise** pour réaliser une **tâche déterminée** (par exemple la gestion de son site Internet par une agence de communication, la tenue de la comptabilité, la gestion de la paie, l'accueil téléphonique...).

L'externalisation est une pratique qui s'inscrit de plus en plus dans la stratégie des entreprises. Elles externalisent une partie de leurs activités qui ne sont pas considérées comme faisant partie de leur cœur de métier.

Les objectifs de l'externalisation pour les entreprises peuvent être l'optimisation des coûts, le recentrage sur le cœur de métier, le bénéfice de nouvelles compétences, la flexibilité des ressources...